

<b>DEPARTEMENT VOSGES</b>
<b>ARRONDISSEMENT EPINAL</b>
<b>CANTON SAULXURES/MOSELLOTTE</b>

## COMMUNE DE VAGNEY

### EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 28 octobre 2009**

**Nombre** 27

**de conseillers en exercice**

**de présents** 23

**de votants** 27

#### **OBJET**

#### **ARRET DU PROJET DU PLU**

L'an deux mil neuf, le vingt huit octobre à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de VAGNEY étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Evelyne BERNARD.

**Etaient présents** : Mme E. BERNARD, Maire, Mr G. CUNIN, Mme B. GIGANT, Mr C. DIDIER-LAURENT, Mme D. PERRIN, Mr P. LE NEVÉ, Adjoints, Mmes N. ADAM-VIRY, P. HANTZ, J. VALENTIN, J. KIENZKY, Mr F. THIRIET, Mmes S. ANDRÉ, V. PETIN, C. PIERRE, V. LECLERC, Mrs J.Y. ORIVEL, G. LAMBOLEZ, M. DIDIER, P. SINIGAGLIA, D. MUNDING, T. GEGOUT, Mmes B. DAVID, S. CLAUDE.

#### **Procurations** :

M. P. CLAUDE donne procuration à M. T. GEGOUT  
Mme D. THOMAS donne procuration à Mme P. HANTZ  
M. S. BERNARD donne procuration à M. P. LE NEVÉ  
M. D. ANDRÉ donne procuration à M. J.Y. ORIVEL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Thierry GEGOUT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Secrétaire Adjoint de séance** : Madame Marie-Antoinette ANTOINE.

Madame la Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU a été mis au point, à quelle étape de la procédure il se situe et présente le projet de PLU.

La concertation s'est tenue au travers :

- du lancement d'une enquête auprès de la population,
- de la mise à disposition d'un registre,
- de la publication d'articles dans le journal communal,
- de la réalisation de panneaux d'exposition affichés en mairie,
- de la tenue d'une réunion publique,
- de la tenue d'une réunion de concertation avec les personnes publiques associées,
- de la tenue d'une réunion de concertation avec les agriculteurs.

Le bilan de la concertation fait apparaitre :

La présence de 60 personnes lors de la réunion publique  
24 remarques écrites sur le registre de concertation  
37 lettres reçues pour des demandes de renseignements

#### **NOTA :**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 02 novembre 2009, que la convocation du conseil avait été faite le 20 octobre 2009.

Le Maire,

Le conseil municipal,

Vu la délibération en date du 23 mai 2005 prescrivant la révision du P.O.S. et sa transformation en PLU, suite à la Loi du 13 décembre 2000 et décrivant les modalités de la concertation du public,

Vu le projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et annexes,

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes publiques à consulter,

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, conformément à l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, ayant eu lieu lors de la réunion du conseil municipal du 30 juin 2008,

Vu les articles L. 123-6 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme relatifs à la concertation,

Vu l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme, relatif à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Après en avoir délibéré,

Arrête le projet de PLU de la commune de Vagney tel qu'il est annexé à la présente,

Précise que le projet de PLU sera communiqué pour avis :

- A l'ensemble des personnes publiques associées ou consultées pour l'élaboration du PLU
- Aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie,

Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet

Fait et délibéré en séance, les an, mois et jour susdits.

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

**La Maire,**  
*Evelyne BERNARD*